



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**DGST**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - ACCORD-CADRE POUR LES PRESTATIONS DE  
CONTRÔLE TECHNIQUE DES VEHICULES (2 LOTS) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES  
ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation ayant pour objet les prestations de contrôle technique des véhicules en procédure adaptée ouverte selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée ferme de quatre ans à compter de la notification du premier bon de commande et décomposé de la manière suivante :

- Lot 1 : prestations de contrôle technique pour véhicules poids lourds et pour véhicules de transport en commun de personnes, pour un montant maximum de 60 000 € HT
- Lot 2 : prestations de contrôle technique pour véhicules légers et utilitaires, pour un montant maximum de 15 000 € HT,

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : société CONTROLAUTO, ayant son siège social à Béthune (62400), 848 avenue Georges Washington, pour un montant de 39 180,72 € HT issu du détail estimatif, et un coût global de l'opération de 91 346,86 € TTC
- Lot 2 : groupement composé de la société SERAUTO LABOURSE (mandataire), ayant son siège social à Labourse (62113), RN 43 axe Béthune Lens, et des sociétés SERAUTO LILLERS, ayant son siège social à Lillers (62190), rue Fosse Cave, SERAUTO LIEVIN, ayant son siège social à Liévin (62800), 17 rue Daguerre, SERAUTO HAILLICOURT ayant son siège social à Haillicourt (62940), avenue de la Libération et SERAUTO BRUAY, ayant son siège social à Bruay-la-Buissière (62700), 61 rue des Frères Lumière, pour un montant de 7 159,56 € HT issu du détail estimatif, et un coût global de l'opération de 12 612,63 € TTC,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

## Le Président,

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet les prestations de contrôle technique de véhicules, passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée ferme de quatre ans à compter de la notification du premier bon de commande, et de le signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : prestations de contrôle technique pour véhicules poids lourds et pour véhicules de transport en commun de personnes, avec la société CONTROLAUTO ayant son siège social à Béthune (62400), 848 avenue Georges Washington, pour un montant maximum de 60 000 € HT,
- Lot 2 : prestations de contrôle technique pour véhicules légers et utilitaires, avec le groupement composé de la société SERAUTO LABOURSE (mandataire), ayant son siège social à Labourse (62113), RN 43 axe Béthune Lens, et des sociétés SERAUTO LILLERS, ayant son siège social à Lillers (62190), rue Fosse Cave, SERAUTO LIEVIN, ayant son siège social à Liévin (62800), 17 rue Daguerre, SERAUTO HAILLICOURT, ayant son siège social à Haillicourt (62940), avenue de la Libération et SERAUTO BRUAY, ayant son siège social à Bruay-la-Buissière (62700), 61 rue des Frères Lumière, pour un montant maximum de 15 000 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. **26.FEV. 2025**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **26 FEV. 2025**

Et de la publication le : **26 FEV. 2025**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**